



n° 99 — septembre 2004

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Ensemble pour combattre la politique de régression sociale

Pas de pause estivale pour le gouvernement dans sa politique de casse des services publics et de la protection sociale. Fin juillet a été adoptée la loi sur l'assurance maladie qui va faire des dégâts dans les prochaines années et le gouvernement a effectué un passage en force pour celle sur la décentralisation, en utilisant le 49-3, afin de passer outre les contestations, y compris dans ses propres rangs.

Dans le même temps, l'annonce des 8500 suppressions de postes dans la fonction publique au projet de budget 2005 nous laisse craindre le pire (en 2004 sur 4500 suppressions au total, 1100 administratifs). La rentrée s'annonce très difficile pour les personnels de notre secteur : les 1100 suppressions vont cruellement se faire sentir à la rentrée. La perspective de mise à disposition des collectivités territoriales. dès janvier 2005, d'environ 1000 collègues et postes, pour assurer la gestion des TOS, et la suppression de centaines de postes envisagée au budget 2005, posent de plus en plus de questions sur l'avenir de l'administration de l'Éducation nationale.

Face à cela une seule solution : ne pas rester isolé. Dès la rentrée, se syndiquer. Seule une défense organisée collectivement peut arrêter ce processus et stopper la volonté de remise en cause des garanties statutaires et des acquis locaux. Il est urgent de se réunir sur les lieux de

travail afin d'informer les collègues et de construire ensemble et unitairement la riposte d'ampleur indispensable.

> Arlette Lemaire 16 août 2004

Ensemble pour gagner!



SYNDIQUEZ-VOUS

SNASUB-FSU

onvergences

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

Un syndicat...

Depuis le printemps 2003, même si la force du mouvement a fléchi après la rentrée, beaucoup de collègues syndiqués ou non se sont mis dans l'action pour s'opposer aux projets gouvernementaux de casse des services publics et d'atteintes aux droits des salariés, particulièrement des fonctionnaires. Ainsi se sont succédées des mobilisations d'ampleur variable sur les retraites, la décentralisation, la réforme de l'enseignement supérieur, la protection sociale, ...

Cette mise en mouvement a été rendue possible par le travail en amont des organisations syndicales. A de rares exceptions près, leurs analyses sur le caractère nocif de ces réformes ultralibérales ont été convergentes et elles ont su démontrer, arguments à l'appui, que d'autres choix étaient possibles. C'est cette démonstration qui a été rassembleuse et a donné du sens et du souffle aux actions.

Les organisations syndicales, et principalement la FSU dans le secteur éducatif, ont été les moteurs de l'action. mettant tous leurs moyens, intellectuels, matériels et militants à la disposition de la mobilisation. Elles ont rythmé le mouvement, en organisant et animant les réunions d'information et assemblées de grévistes. Elles ont mis en œuvre les décisions d'action élaborées à ces occasions et en ont rendu compte devant les personnels.

Il est certes permis de penser que les résultats n'ont pas été à la hauteur des efforts consentis, et nombreux sont les grévistes qui ont fait l'objet d'une répression salariale sans précédent. Arc-bouté sur une majorité parlementaire improbable. ce gouvernement donne jusqu'à présent l'impression de ne vouloir céder sur rien, donnant prise à l'idée que la mobilisation, même forte,

Qu'est-ce que c'est?

ne paie pas.

Disons que si l'on n'est jamais sûr de gagner une bataille qu'on a choisi d'engager, les combats qui ne sont pas menés sont, eux, toujours perdus d'avance.

Les attaques auxquelles sont confrontés les fonctionnaires sont multiples, souvent simultanées. Les salariés ont donc besoin d'organisations capables de couvrir en permanence tout le champ concerné sous les angles professionnel, statutaire, juridique, sociétal; capables d'élaborer des analyses, des alternatives, des revendications, des propositions de mobilisation et d'action pour peser sur les décisions ; capables de négocier et de suivre la mise en œuvre des éventuels accords. Seuls les syndicats peuvent assurer ces fonctions sur la durée, à la fois au plan national et local. Mais un syndicat n'est pas une entité hors du temps et de l'espace.

Avec le SNASUB-FSU, donnez-vous les moyens de vous défendre et de vous informer

Le SNASUB n'existe que parce qu'il a des adhérents et des militants qui le font vivre, matériellement par leur cotisation et intellectuellement par leur participation aux débats.

Les militants du SNASUB sont vos collègues. Ils partagent les mêmes situations professionnelles que vous. Seuls quelques-

uns d'entre eux sont partiellement déchargés pour pouvoir consacrer du temps à l'organisation, à la production et à la diffusion d'analyses, à la rencontre avec les collègues et à leur défense individuelle et collective, dans les instances paritaires notamment.
Un certain nombre d'entre eux participent

en outre à l'animation de la vie de leur fédération, la FSU. S'il a des valeurs fortes auxquelles il est attaché, le SNASUB ne fonctionne pas sur un mode dogmatique. Il n'est ni dans la posture d'approuver a priori toute réforme par crainte de passer à côté de la dernière "modernité" en voque, ni dans celle du refus systématique de toute évolution par souci de préserver la pureté originelle de ses mandats. Sur chaque dossier important, il a le souci de ne se positionner qu'après avoir recueilli l'avis de ses adhérents et, si possible, celui de tous les personnels concernés. Cela suppose un travail préalable d'analyse, de discussion et de diffusion d'information, auquel il ne tient qu'à vous de participer : en adhérant.

Unis et déterminés, ensemble nous pouvons avancer. Rejoignez le SNASUB-FSU

A quoi ça sert ?



Sommaire

| Un syndicat, qu'est ce que c'est? | |
|-------------------------------------|--------|
| A quoi ça sert ? | p. 3 |
| Contacter le SNASUB | p. 4 |
| Préserver les garanties collectives | |
| et la solidarité | p. 5 |
| Défendre nos revendications : | |
| salaires, protection sociale, | |
| évaluation/notation, | p. 6-7 |
| Les représentants du SNASUB | p. 8-9 |
| Le rôle des commissions paritaires | p. 9 |
| A qui s'adresse le SNASUB? | p. 10 |
| Bulletin d'adhésion | p. 10 |
| Prélèvement automatique | p. 11 |
| | |

Contactez le SNASUB...

Secrétaire générale Arlette Lemaire SNASUB-FSU 3-5, rue de Metz 75010 Paris

2: 01 44 79 90 42/47 arlette.lemaire@ac-nancvmetz fr

Trésorière nationale Marie-Dolorès Cornillon SNASUB-FSU 3-5, rue de Metz

75010 Paris

2: 01 44 79 90 42/47 intendance.carnot@ wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints
Jacques Aurigny

2: 01 44 41 21 21 jacques.aurigny@ wanadoo.fr

Béatrice Bonneau **2**:06 19 94 87 13 BeatriceBonneau@

aol.com Marie Ganozzi **2**:04 78 77 31 09

marie-ganozzi @wanadoo.fr Michelle Hazard

2: 01 44 799042/47 hazard michelle@ wanadoo.fr

Anne-Marie Pavilard **2**: 01 44 79 90 42/47 amp@snasub.fr

Autres membres du Bureau national Colette Bassac

2:0562616915 colette.bassac@ wanadoo.fr

Pierre Boyer ☎: 01 42 46 05 09

☎: 06 24 08 63 33 snasub.creteil@free.fr

Bettina Cordova 2: 01 53 79 85 82

bettina.cordova@bnf.fr Patrick Le Tuhaut

☎:0155078046 snasub75@yahoo.fr Jean-Claude Magrinelli

☎: 03 82 53 21 88 Jean-Claude.Magrinelli @wanadoo.fr

Yann Mahieux ☎: 06 63 08 55 52 viyakem@free.fr

Michèle Martin Darmon **2**: 01 42 53 11 51 Fax: 01 49 85 78 30 mmartin-darmon

@wanadoo.fr Mylène Martinez

☎: 04 67 10 41 41 snasub@free.fr

Eric Panthou ☎: 06 62 89 72 51 ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet **☎**/Fax: 0380395097 dnatinet@free fr

Pierre Pieprzownik **2**:05 6123 45 75

ppiepro@ifrance.com Philippe Rampon **2**:0476758121 phrampon@wanadoo fr

Secrétaires Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille Marcel Chatoux, SA Rectorat Place Lucien Paye 13100 Aix en Provence

2: 04 42 91 74 70 marcel.chatoux@ac-aixmarseille.fr Gisèle Capell Trésorière Collège Font d'Aurumy 13710 Fuveau

☎:04 42 12 64 33

Philippe Lalouette, SA Lycée Edouard Gand 70 bd de St Quentin 80098 Amiens Cedex 3 **☎** · 0322 53 49 76

manuela73@clubinternet.fr Daniel Duchat Trésorier SNASUB-FSU

9. rue du puis 80000 Amiens

Maryse Malfroy, SA 20, rue Mallarmé 25000 Besançon ☎: 03 8148 06 94 malfroy@lib.univ-fcomte.fr Marina Josipovic Trésorière BU de Belfort 43, faubourg des ancêtres RP 455

90008 Belfort Cedex **2**: 03 84 21 52 88

Jean-Claude Carabini, 193, rue du 19 mars 1962 40465 Laluque

☎: 0558 57 53 01 ☎: 06 82 94 46 28 jeanclaude.carabini@ free.fr Maxime Gonzales

Trésorier Lycée professionnel Francis Jammes BP 127

64201 Orthez Cedex **2**: 05 59 69 01 85

Christian Eury, SA Restaurant universitaire A 23. avenue de Bruxelles 14070 Caen Cedex 5

2:02 31 56 63 52 ru.a@crous.unicaen.fr Chantal Morel Trésorière **CROUS** Restaurant universitaire C 114, rue de Lebisey 14070 Caen Cedex

Gilberte Jacob, SA Collège Pierre Mendès 96, Av.Emile Zola RP 24

63201 Riom **2**: 04 73 64 68 04 giljacob@netcourrier.com Marie-Christine Labrandine Trésorière 35, route de Durtol 63830 Nohanent 2: 04 73 62 88 38

Thomas Vecchiutti, SA

LP Finosello Av. Maréchal Lyautey 20000 Ajaccio ☎: 04 95 10 53 04 thomaslp@club-internet.fr Catherine Taïeb Trésorière Lycée Pascal Paoli

avenue Président Pierucci 20250 Corte

☎: 04 95 45 03 16

Pierre Boyer, SA (voir BN) Yann Mahieux, SA (voir BN) SNASUB-Créteil Bourse départementale du Travail
1 place de la Libération 93016 Bobigny Cedex snasub.creteil@free.fr Michel Macina Trésorier 2. allée de la Butte aux

93160 Noisy le Grand **☎**: 01 64 80 36 32 snasub.creteil@free.fr

Jean-Emmanuel Rollin, SA jean-emmanuel.rollin@ u-bourgogne.fr Antoine Michéa, SA antoine.michea@ u-bourgogne.fr SNASUB-FSU Maison de l'Université BP 27877 21078 Diion cedex ☎/Fax: 03 80 39 50 97 Claire Delachambre

Trésorière Maison de l'Université 21078 Dijon cedex **2**: 03 80 39 50 97

Philippe Rampon, SA (voir BN) Josiane Michallat Trésorière 7, rue Joseph Rolland 38120 St Egrève ☎:04 76 74 71 14

Nicole Deleforge, SA Evelyne Delplace, SA Jean-Paul Machen, SA Edgar Walker, SA edgar.walker@ac-lille.fr

SNASUB-FSU La Halle au Sucre 1er étage 28, rue des Archives 59800 Lille **2**: 03 20 12 03 31

Fax: 03 20 51 30 61 fsunord@nordnet.fr Maurice Malfov Trésorier 3, rue des Villiers 62360 Pont de Briques **2**/Fax: 03 21 32 97 36

David Gipoulou, SA Lycée Pierre Bourdan Place Molière **BP 19** 23011 Guéret cedex ☎ : 05 55 41 70 02

Gipoulou.DLS@ wanadoo.fr Sylvie Martinez Trésorière Lycée Eugène Jamot 1, rue Wiliam Dumazet 23200 Aubusson **2**: 05 55 67 72 80

Monique Viricel, SA Lycée Jacques Brel 7, av. Oschatz 69200 Venissieux

☎ · 04 72 50 31 60 Marc Chevalie Trésorier 8, parc du Centre 69100 Villeurbanne **2**: 04 78 68 04 67

Aline de Freitas, SA Place de la Fontaine 30210 Vers Pont-du-Gard **2**: 04 66 62 86 03

chazelfr@yahoo.fr Conception Serrano IA du Gard 58, rue Rouget de Lisle 30031 Nîmes Cedex

2: 04 66 62 86 19 Jean-Claude Magrinelli,

(voir BN) Mauricette Didot Trésorière Route de Neufchef

2° étage 57700 Hayange ☎/Fax : 03 82 84 76 17

Sylvie Courtier, SA Rectorat 8, rue du Général Margueritte 44035 Nantes Cedex 1 **2**: 02 51 86 30 94 snasub@fsu44.org Ghyslaine Giraudeau Trésorière 17, rue du Pot de vin 85310 La Chaize-le-Vicomte

Huguette Baisse, SA UFR medecine 06107 Nice Cedex 2 baisse@unice.fr Maryse Apréa Trésorière Village Pélican Villa 41

1192. Bd J.B. Abel 83100 Toulon Orléans-Tours Françoise Cadiou, SA CIO Rue Bretonnerie 45000 Orléans **2**: 02 38 54 87 00 snasub.ac45

@wanadoo.fr Marvvonne Maufrais Trésorière 109, rue F. Lépine 28600 Luisant

2:0237343428

Patrick Le Tuhaut, SA (voir BN) Michèle Maselko-Avenel Trésorière Lycée Carnot 145,bd. Malesherbes 75017 Paris

☎: 0156 21 36 42

Serge Garaté, SA Lycée Camille Guérin 33, rue de la Gibauderie BP 611 86022 Poitiers Cedex **2**: 05 49 46 28 70 serge.garate@

ac-poitiers.fr Lucienne Forest Trésorière 3, pl. du clos des Carmes 86000 Poitiers

Françoise Eliot, SA eliotjpf@ wanadoo.fr Lycée St Exupéry 52100 St Dizier **☎**:03 25 05 82 44 Pierre Saidi SA UFRMédecine 51, rue Cognacq Jay

51095 Reims Cedex ★ · 03 26 77 97 96 Jacqueline Wilner Trésorière 8, rue Guynemer 10150 Pont Sainte Marie Fabrice Kas, SA

f.kas@free.fr Collège Jean Richepin 8, bd Kennedy 22370 PleneufValAndré ☎ · 02 96 72 22 75 Nelly Le Roux Trésorière Collège La Tourelle Impasse Gauguin BP 1703

29107 Quimper Cedex **2**: 02 98 52 32 40

Michelle Collet, SA Université de Rouen rue Lavoisier 76821 Mont St Aignan **2**: 02 35 37 10 75 Agnès Devaux Trésorière 9 bis, rue des Lombards 76290 Montivilliers

Strasbourg Gérard Guntzburger, SA snasub.fsu@wanadoo.fr SNASUB FSU 10 rue de Lausanne

67000 Strasbourg ☎: 03 8836 20 90

N'hésitez pas à vous adresser à nos représentants académiques (ci-contre), à nos élus en CAP (p. 8-9) ou à notre siège national : SNASUB-FSU 3-5, rue de Metz 75010 Paris 會: 01 44 79 90 42 ou 01 4479 90 47 Fax: 01 42 46 63 30

E. mail: snasub.fsu@snasub.fr Site internet http://www.snasub.fsu.fr

> Catherine Diener Trésorière 7. rue Louis Pasteur 67205 Oberhausbergen

2:03 88 10 63 18 Marc Dauphin, SA

Collège Olympe de Gouges 570, rue Ramiérou 82000 Montauban ★ : 05 63 92 74 30 Colette Bassac, SA

(voir BN) Dominique Ramondou, SA 9. Chemin des Martyrs de Bordelongue 31100 Toulouse

2: 05 61 55 86 84 Régine Flament Trésorière Collège Haut Lavedan 33, Avenue Jean Moulin 65260 Pierrefitte

Nestalas

Michèle Martin Darmon, SA (voir BN) Collège du Haut Mesnil 24, rue Arthur Auger 92120 Montrouge Remy Cavalluci Trésorier Lycée Jean Jaurès 25, rue Charles Lecocq 95104 Argenteuil Cedex ☎: 01 39 98 50 05

Martiniqui

Contactez le SNASUB national Laurent Quinson Trésorier 16, rue Thérésien Cadet appartement n°6 résidence Pierre et Sable

97490 Ste Clotilde **2**: 02 62 92 01 22 laurent.guinson@

onvergences

Bulletin mensuel du SNASUB Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et

des Bibliothèques
3-5, rue de Metz 75010 Paris \$\mathbb{C} : 0144799042
Directrice de la publication: Arlette Lemaire Rédactrice en chef: Béatrice Bonneau Publicité : Clotilde Potievin ☎:01 42 80 96 05 Microsoft (p. 2);
Crédit mutuel enseignant (p. 12)
Impression: Imprimerie Grenier — 94250 Gentilly
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D73S

Syndiquez-vous SNASUB-FSU





Les vols par effraction s'accomplissent de préférence en catimini, pendant l'absence des victimes. C'est évident pour la décentralisation, qualifiée de "caprice de Raffarin" par "Libération". Le refus par les organisations syndicales du transfert des personnels et de leurs missions aux collectivités territoriales est connu et s'est manifesté depuis 2002. Tous les présidents de région élus en 2004, sauf un, se sont déclarés opposés au transfert des 48 000 TOS exercant en lycée et lycée professionnel, pas seulement pour des questions de moyens mais sur le fond. La majorité des conseils généraux est sur la même position pour les 46 000 TOS des collèges. Raffarin lui-même avait

affirmé qu'il n'y aurait pas

de réforme sans l'accord

et de ceux chargés de la

l'exact opposé de cette

configuration.

l'article 49-3 de la

des personnels concernés

mettre en œuvre. On est à

C'est pourtant lui qui utilise

Constitution pour imposer

débat de son projet de loi.

à l'Assemblée nationale,

fin juillet, un vote sans

La démarche est la même avec la SMR (stratégie ministérielle de réforme) de l'Éducation nationale. Début juillet, François Fillon a tenté de faire avaliser son projet par les comités techniques paritaires ministériels de l'enseignement scolaire puis du supérieur, à partir d'un document daté du 30 juin distribué en séance.

Ce texte propose douze

mesures qui ont une

finalité unique : réaliser à tout prix des économies de moyens humains et financiers, au mépris des missions du service public d'éducation.

On notera au passage la perversité des termes employés : stratégie de réforme et non pas politique de suppression, ce qui permet d'accuser les organisations syndicales d'être opposées

Les dispositions les plus marquantes dans notre secteur portent sur :

à toute réforme, CQFD.

- une simplification des examens, selon trois axes :
- réduction du nombre de sujets par le recours à des sujets communs à plusieurs spécialités pour une même discipline;

- remplacement des épreuves ponctuelles par un contrôle en cours de formation :

Préserver les garanties

collectives et la solidarité

- externalisation (comprenez privatisation) de certaines tâches dites saisonnières, comme la surveillance des épreuves, l'impression des sujets, les convocations, l'anonymat des copies.
- le regroupement des inspections académiques et du rectorat en une seule entité désignée sous le nom de "services académiques", afin qu'il n'y ait plus qu'un seul niveau intermédiaire entre l'EPLE et l'administration centrale.
- la généralisation de l'administration électronique.

Les statuts sont également menacés. L'habileté consiste à ne pas les attaquer de front, mais à les vider de leur contenu et à les contourner L'instauration de la rémunération et de la carrière dites au mérite ferait passer les fonctionnaires d'un même corps d'une situation de solidarité collective à une situation de concurrence individuelle.

Le projet de création d'un CDI (contrat à durée indéterminée) de droit public permettrait de généraliser le recours à des personnels contractuels pour assurer des missions permanentes de service public, tout en se donnant l'alibi de conformité avec les normes européennes.

Ainsi la LOLF, dans la mesure où elle abandonne la notion d'emplois budgétaires pour la remplacer par celle de crédits de rémunération, permettra bien des contournements.

Tout ceci a une finalité: casser les garanties collectives pour faire éclater les solidarités.

Les services publics et la fonction publique sont moins visés pour euxmêmes que pour la référence qu'ils constituent en termes de garanties collectives, tant pour les usagers que pour les fonctionnaires. Rompre l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire par la décentralisation, mettre les agents qui ont en charge l'intérêt général en concurrence entre eux grâce à une GRH "modernisée", remplacer les situations statutaires par des rapports contractuels, tout cela contribuerait à briser les repères qui tissent le lien social.

Pour les tenants de l'ultra libéralisme, le citoyen solidaire est une horreur à laquelle il faudrait substituer le consommateur individualiste, pour aller vers une marchandisation de tous les services.

C'est pourquoi le combat pour la préservation des services publics est indissociable de celui pour la justice sociale.

Pour lutter collectivement...

Pouvoir d'achat et salaires

Les mauvais comptes du gouvernement Raffarin.

Comme le souligne l'INSEE dans une note récente : "Depuis 1998, la modération

salariale s'est légèrement accentuée". Malgré ces termes galants, la baisse du pouvoir d'achat est bien réelle.

La récente mesure du ministre de la Fonction publique début juillet, mettre le salaire minimum à l'indice 263 (1156,23 €),

pour éviter d'être dépassé par le SMIC, ne montre que la faiblesse du minimum fonction publique qui concerne un nombre croissant de personnels (+ de 120 000 dans les trois fonctions publiques). 5 % de perte du point d'indice en 4 ans! Et ce n'est pas fini, puisque le gouvernement refuse de négocier quoi que ce soit sur les salaires et avait même, dans un premier temps, envisagé de reporter en 2006, 4 % de l'augmentation du SMIC prévue au 1er juillet 2005!

La situation économique seraitelle mauvaise ? Pas du tout. Au contraire, les derniers chiffres de l'INSEE montrent une hausse du produit intérieur brut de 2,5 %

U.

annuels au lieu des 1,7 % prévus.

Cette bonne santé est confirmée par les résultats des grandes entreprises depuis six mois aux Etats-Unis et en Europe qui ne sont confrontées qu'à un seul problème : comment utiliser leurs bénéfices actuellement redistribués aux actionnaires, faute de trouver des terrains d'investissement.



Cette situation de baisse des salaires dans la production a des conséquences sur les acquis sociaux. Ce sont des millions de cotisations en moins pour les retraites, la Sécurité sociale et la consommation.

Refusant de parler des salaires, le gouvernement rejette la responsabilité des prix tantôt sur les producteurs, tantôt sur les distributeurs (cf. ce qui se passe pour les fruits et légumes).

Afficher une baisse des prix plutôt qu'augmenter les salaires, c'est le credo gouvernemental contredit par les augmentations indemnitaires : indemnités au mérite financées par la baisse du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires.

Le SNASUB exige:

- un minimum fonction publique à 1300 euros net ;
- une augmentation en pourcentage et en points pour tous immédiatement.

Non au démantèlement de notre système de protection sociale

Le gouvernement a fait voter son projet de loi de "réforme de l'assurance maladie" fin juillet. Nous ne reviendrons pas sur les enjeux de cette "réforme" qui a fait l'objet d'un dossier dans Convergences de juillet - août, mais sur le contenu des mesures que vont supporter les assurés sociaux. Il est aussi indispensable de comprendre le sens du processus enclenché par le gouvernement, tant il est vrai que cette "réforme" ne résout au fond aucun des problèmes sociaux et financiers posés. D'autres "réformes" autrement plus douloureuses interviendront.

De nouveaux sacrifices pour les salariés

Selon le gouvernement, s'il y a difficultés, c'est la faute aux assurés sociaux qui "gaspillent" et "abusent" de notre système de santé. Il faut donc les "responsabiliser", en leur imposant de mettre la main au porte monnaie (cf. cicontre "les principales mesures votées").

Pas de CDI dans la fonction publique : titularisez!

Le projet de mise en place d'un contrat à durée indéterminée dans la fonction publique au terme d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois, se précise.

Pour le SNASUB, le seul vrai CDI envisageable dans la fonction publique est celui qui résulte de l'application de la loi de 1982 : la titularisation.

Résorbons déjà la précarité existante en titularisant massivement et en cessant d'embaucher des précaires. Ensuite, s'il reste des cas exceptionnels (d'ailleurs prévus par la loi), on pourra envisager une autre solution.

Syndiquez-vous SNASUB-FSU



Les principales mesures votées :

- chaque consultation de votre médecin vous coûtera 1€ supplémentaire, non remboursé par votre mutuelle ;

- en cas d'hospitalisation, le forfait hospitalier journalier passera de 13 à 16 € ;

- pour tous les salariés, augmentation de la CSG par élargissement de son assiette de 95 à 97%;

- pour nos collègues retraités, augmentation de 0,4 points de la CSG ;

- pour chaque assuré social, création d'une nouvelle carte portant son historique médical (le dossier médical partagé);

- le contrôle des arrêts maladie est renforcé et, dans certains cas, les arrêts de travail seront soumis à l'accord préalable du contrôle médical. Recettes supplémentaires ou économies prévues (en euros)

600 millions

50 millions

1 milliard

555 millions

500 millions

500 millions

Ainsi, selon les chiffres officiels, les assurés sociaux vont supporter une charge supplémentaire de 3 milliards d'euros, pour un "trou" évalué à 13 milliards d'euros. Les entreprises contribueront à hauteur de 700 millions d'euros. Le gouvernement démontre, dans le champ de la santé également, sa conception bien particulière de la justice sociale!

Une "réforme" qui en annonce d'autres, plus douloureuses encore!

Avec ces mesures, le déficit ne sera pas résorbé. Ce n'est donc pas un rétablissement durable de la situation de l'assurance maladie que le gouvernement recherche. Sa stratégie se précise : d'une part, il refuse de prendre en compte les propositions alternatives faites par les syndicats, notamment la FSU, pour assurer une meilleure couverture médicale pour tous, démocratiser les organismes de Sécurité sociale et rétablir durablement les comptes de notre système de santé;

d'autre part, il prend des mesures qui ne rétabliront pas la situation.

Le gouvernement s'aménage donc la possibilité de poursuivre ses efforts pour nous persuader qu'il n'y aura pas d'autre choix possible, pour résorber le déficit restant, que de réduire encore le périmètre des maladies prises en charge et des remboursements. Au bout de ce processus, la porte est ouverte aux assurances privées et à de plus grandes inégalités sociales en matière de santé.

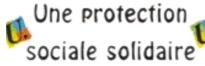
Poursuivons l'action!

Le dossier n'est donc pas clos. Le débat pour une autre réforme de notre système de santé reste à l'ordre du jour et pour longtemps. Avec la FSU, le SNASUB poursuivra son action :

 continuer d'informer nos collègues sur le processus de réforme gouvernementale et nos propositions alternatives, pour les gagner en plus grand nombre à l'action;
 multiplier les convergences avec toutes les forces de la fonction publique et du

secteur privé afin de développer un puissant mouvement pour une autre politique en matière de protection sociale. Les personnels administratifs, ITRF et des bibliothèques, qui subissent des régressions en cascade et vont bientôt supporter des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation plus élevés, ont bien des raisons de répondre "présents!" dans l'action à partir de la rentrée

Garder la "Sécu"



pour avoir la santé

Evaluation, notation : aucune illusion!

Les textes d'application de la réforme de notation et d'évaluation ont été adoptés en CTPM malgré l'opposition de la majorité des représentants syndicaux. Les dérives actuelles vont s'accentuer avec de véritables fossés entre les personnels. Loin de reconnaître nos qualifications, on remplit des quotas :

> 20 % de personnes raflant la mise pour les changements d'échelon, une minorité ayant un déroulement de

carrière TGV, 30 % de "diesel" et 50 % de "tacots", certains étant même retardés pour "malus". 50 % de nuls chez les personnels ? C'est inacceptable!

Les possibilités de changement de grade ou corps demeurent ridicules, quelles que soient les catégories d'IATOS!

Des commissions d'harmonisation, non paritaires, se réuniront préalablement aux commissions paritaires afin de mettre en place les critères qui permettront de ne pas dépasser les quotas. Nous contestons cette gestion comptable des carrières.

Dans la recherche, où les carrières sont déjà fondées sur l'évaluation, il est

difficile de contester car tout repose sur le rapport du supérieur hiérarchique, sans aucun barème. Une personne mise en valeur à un moment donné peut être éjectée lors d'un changement de responsable. Souvent les dossiers retenus reflètent des rapports de force, voire de "bonnes relations" entre responsables. Stress et harcèlement risquent de se multiplier!

Entretien ou rapport, ne restez pas isolé(e), contactez les délégués du SNASUB!

Pour défendre vos droits...

Les représentants du SNASUB dans les commissions paritaires nationales

Administration scolaire et universitaire (ASU)

Agent administratif 2° classe

Daniel Duchat (titulaire)

Lycée Delambre 3, rue Montaigne 80000 Amiens Tél.: 03 22 66 30 86

Soraya Gasmi (suppléante)

DRDJS de Lille

35. rue Boucher de Perthes

59044 Lille Cedex Tél.: 03 20 14 42 42

Adjoint administratif

Dominique Ramondou (titulaire)

Université Paul Sabatier Département inter UFR 118, route de Narbonne 31400 Toulouse Tél.: 05 61 55 86 84

Geneviève Truffot (suppléante)

Rectorat de Caen 168. rue Caponière 14000 CAEN

Tél.: 02 31 30 15 00

genevieve.salmero.truffot@ac-caen.fr

Adjoint administratif principal 2º classe

Christine Robakowski (titulaire)

DDJS Résidence St Paul 8, voie Bossuet BP 960 62033 Arras Cedex Tél.: 03 21 23 87 82

Chantal Feugère (suppléante)

Maison sociale des 7 mares rue Grenouillère

78990 Elancourt Tél.: 01 30 16 08 30 chantalfeugere@wanadoo.fr

Adjoint administratif principal 1ère classe

Josiane Michallat (titulaire)

Rectorat de Grenoble 7, place Bir Hakeim 38000 Grenoble Tél.: 04 76 74 71 14 josiane.michallat@libertysurf.fr

Hélène Jourdain (suppléante)

Collège Jules Ferry 5, rue des Ecoles 78200 Mantes-la-Jolie Tél.: 01 30 33 57 73

helene.jourdain@ac-versailles.fr

Jean Claude Carabini (titulaire)

Lycée professionnel Paul Bert 64100 Bayonne Tél.: 05 58 57 53 01 jeanclaude.carabini@free.fr

Fabrice Kas (titulaire) Collège Jean Richepin 22370 Pleneuf Val André

Tél.: 02 96 72 22 75 f.kas@free.fr

Catherine Picoré Govet (titulaire)

Collège Albert Camus 93331 Neuilly sur Marne Tél.: 01 43 30 09 36

Philippe Lalouette (suppléant)

Lycée Edouard Gand 80000 Amiens Tél.: 03 22 53 49 76

manuela73@club-internet.fr

Martine Puicercus (suppléante)

Lycée Maurice Ravel 75020 Paris

Tél.: 01 44 64 87 40

Danièle Patinet (suppléante)

Université de Bourgogne

21000 Dijon

Tél.: 03 80 39 50 97 dpatinet@free.fr

AASU

Thomas Vecchiutti (titulaire)

Lycée professionnel Finosello 20189 Ajaccio

Tél.: 04 95 10 53 04 thomaslp@club-internet.fr Jean Luc Pinon (suppléant)

Lycée Paul Sérusier 29270 Carhaix Tél.: 02 98 99 29 22 pinonjl@wanadoo.fr

Bibliothèques

Magasinier spécialisé

Françoise Dor (BDIC) Tél.: 01 40 97 79 00 Jean-Claude Guerra (SCDU Aix-Marseille 3) Tél.: 04 96 12 61 77 Cécile Kermarrec

(SCDU Bretagne occidentale)

Tél.: 02 98 01 68 75

cecile.kermarec@univ-brest.fr

Jean-François Le Bras (SCDU Tours)

Tél.: 02 47 36 61 14 lebras@med.univ-tours.fr

Jean-Charles Maroille

(SCDU Nantes) Tél.: 02 40 14 14 70 Jean-Charles.Maroille@b u.univ-nantes.fr

François Michalkiewicz (BNF)

Tél.: 01 53 79 41 76 michalki.fr@voila.fr

Magasinier en chef

Vincent Cacou (BNF Marne la Vallée)

Tél.: 01 64 76 38 10

VINCENT_CACOU@yahoo.fr Henri Fourtine (SCDU Paris 8)

Tél.: 01 49 40 69 06 hfourtine@univ-paris8.fr

Dominique Jacquemin (BNF)

Tél.: 01 53 79 40 53

Dominique.Jacquemin@bnf.fr

Marina Josipovic

(SCDU Franche-Comté - Belfort)

Tél.: 03 84 21 52 88 nitza90000@hotmail.com

Assistant de bibliothèques

Anne Ducomet (BNF)

Tél.: 01 53 79 49 22 anne.ducomet@bnf.fr

Marc Dufetre

(BMIU Clermont-Ferrand)

Tél.: 04 73 17 83 07

Marc.DUFETRE@u-clermont1.fr Elisabeth Gouet (BU Marne-la-Vallée)

Tél.: 01 60 95 76 13 bibperio@univ-mlv.fr Françoise Knybuhler (SCDU Paris 11-médecine)

Tél.: 01 49 59 67 73

francoise.knybuhler@kb.u-psud.fr

Anne-Marie Pavillard

Tél.: 01 44 79 90 42 / 01 44 79 90 47

amp@snasub.fr

Hervé Petit (SICD Toulouse 1)

Tél.: 05 34 45 61 51 Herve.Petit@biu.toulouse.fr

Francine Roynette

(BIU Montpellier-pharmacie) Tél.: 04 67 04 30 70

per@pharma.univ-montp1.fr

Janine Schaefer

(Centre technique du Livre) Tél.: 01 64 76 39 83

janine.schaefer@ctles.univ-mlv.fr

onvergences

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

Les commissions administratives paritaires

Leurs attributions

Chaque corps possède sa propre CAP, académique et/ou nationale. Les représentants du personnel, en nombre égal à ceux de l'administration (parité), y sont élus pour 3 ans par l'ensemble des fonctionnaires en activité dans le corps concerné. Instances statutaires, les CAP sont

obligatoirement consultées sur tous les actes de gestion individuels et collectifs qui rythment la carrière : notation, avancement, liste d'aptitude, mouvement, titularisation, mesures disciplinaires... Instances consultatives, elles émettent des avis sur les propositions formulées par l'administration. Ce ne sont pas des lieux de cogestion, ce à quoi le SNASUB serait d'ailleurs opposé.

Le rôle des élus du personnel

Leur rôle principal est de vérifier la conformité des actes de gestion au regard des dispositions statutaires et l'égalité de traitement des personnels face aux règles internes qu'a pu se donner la CAP (barèmes, principes généraux, ...). Cela suppose de leur part une bonne connaissance du statut de la fonction publique et du statut particulier du corps au titre duquel ils sont élus, ainsi que des règles qui président au fonctionnement des CAP. Le SNASUB leur fournit la formation appropriée.

Si les CAP ne sont pas des lieux où se négocient véritablement les revendications, il est néanmoins important que les élus maîtrisent les enjeux qui peuvent se cacher derrière les actes courants de gestion. Par exemple, les tentatives de profilage des postes et des personnes couplées à l'usage surabondant du mot magique "mérite" doivent être combattues avec énergie.

Dans un contexte de remise en cause lourde des garanties collectives et d'attaques contre les services publics, il est fondamental de disposer dans les CAP d'élus compétents, formés, aguerris et appuyés sur la représentativité incontestée du SNASUB et de la FSU.

En mars 2004, le SNASUB a encore progressé dans toutes les CAP des corps de l'ASU.

Dans quelques mois, les CAP des corps d'ITRF seront renouvelées. Pour vous défendre, votez pour les listes présentées par le SNASUB-FSU.

Bibliothécaire adjoint spécialisé

Marie-Astrid Angel

(SCDU Orléans)

Tél.: 02 38 49 45 30 poste 75/06 Marie-Astrid.Angel@univ-orleans.fr **Marguerite Cros** (SCDU Bourgogne)

Tél.: 03 80 39 51 06 Marguerite-Marie.Cros@

u-bourgogne.fr

Pascale Foujols (IUFM Paris)

Tél.: 01 40 50 25 61 pascale.foujols@paris.iufm.fr Catherine Tellaa

(Centre Technique du Livre)

Tél.: 01 64 76 28 08 catherine.tellaa@ctles.fr

Michel Theveneau (SCDU Orléans)

Tél.: 02 38 41 72 53

Michel.Theveneau@univ-orleans.fr

Christian Vieron-Lepoutre (BNF) Tél.: 01 53 79 51 95

christian.vieron@bnf.fr **Marie-France Wolf** (BPI) Tél.: 01 44 78 43 45

wolf@bpi.fr

François Wyn (BNF) Tél.: 01 53 79 50 69 francois.wyn@bnf.fr

Bibliothécaire

Karin Busch (SICD Grenoble 2)

Tél.: 04 56 52 85 59 karin.busch@upmf-grenoble.fr Pascale Romans (SCDU Lyon 1)

Tél.: 04 72 44 79 25

pascale.romans@adm.univ-lyon1.fr

Conservateur

Béatrice Bonneau (BPI)

Tél.: 06 19 94 87 13 beatricebonneau@aol.com Catherine Etienne (ABES)

Tél.: 04 67 54 84 61 etienne@abes.fr

Philippe Mezzasalma (BDIC)

Tél.: 01 40 97 79 21 philippe.mezzasalma@bdic.fr Christine Stotzenbach (BIUM)

Tél.: 01 40 46 19 89

christine.stotzenbach@bium.univ-paris5.fr

Documentation

Secrétaire de documentation

Françoise Boulanger (titulaire)

Inspection académique du Calvados 2, place de l'Europe 14208 Hérouville Saint Clair Cedex 08 Tél.: 02 31 45 96 34 ia-doc@ac-caen.fr

Marie Françoise David (titulaire)

CRDP de Bourgogne 3, Avenue Alain Savary

BP 490

21013 Dijon Cedex Tél.: 03 80 73 85 25

Michèle Demaria (suppléante)

Rectorat d'Aix Marseille 1, place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél.: 04 42 91 74 15 **Yvon Laroche** (suppléant) CDDP de l'Yonne - BP 84 89011 Auxerre Cedex Tél.: 03 86 52 57 14

Ingénieurs, techniciens de recherche et formation (ITRF)

Adjoint administratif de recherche et formation

Sylvie Millet

Université du Havre Tél. : 02 32 74 46 80

sylvie.millet@iut.univ-lehavre.fr

Philippe Barbot

Université du Havre

N'attendez plus...

A qui s'adresse le SNASUB?

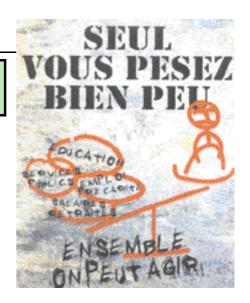
Le SNASUB s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités, relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire :
- personnels des bibliothèques (universités et culture);
- personnels ITRF (Ingénieurs et techniciens de recherche et formation)
- personnels administratifs de documentation (Chargés d'études documentaires et Secrétaires de documentation).

Dans chacune de ces filières, le SNASUB syndique toutes les catégories de personnels. Il estime en effet que, quelle que soit leur place dans la structure hiérarchique, tous partagent de larges intérêts communs autour de la défense et du développement du service public de l'État. Il est convaincu que les missions de service public et l'épanouissement des agents sont mieux assurés par un travail en équipe que par la mise en concurrence ou l'opposition entre les personnels.

Se syndiquer au SNASUB, c'est faire le choix du syndicalisme unitaire qui regroupe et fédère, au sein de la FSU, tous les acteurs enseignants et IATOS du système éducatif, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports. Se syndiquer au SNASUB, c'est aussi devenir membre à part entière de la FSU, première fédération syndicale de la fonction publique de l'État.

En tant que syndicat national, le SNASUB a des élus dans les commissions administratives paritaires (CAP), qui traitent des questions concernant la gestion individuelle et collective des personnels (cf. pp. 8-9)



En tant que membre de la FSU, il siège dans les instances de concertation consultées sur l'affectation des moyens (postes, crédits), l'organisation des services, la politique de formation, les questions d'hygiène et de sécurité, l'action sociale en faveur des personnels, ...

Le SNASUB-FSU est l'outil dont vous avez besoin.

Donnez-vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous!

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2004-2005

| Académie | Réadhésion 🗆 Nouvelle adhésion 🗇 |
|---|-----------------------------------|
| Monsieur \square , Madame \square | |
| Nom, PrénomLieu d'exercice | |
| Grade | Indice |
| Statuts : Administration scolaire et universitaire Bibliot | hèques ☐ Recherche et Formation ☐ |
| Documentation Cor | ntractuels et Non-titulaires 🗇 |
| Exerçant dans: Education nationale Culture Jeune: Adresse personnelle | ' |
| Adresse professionnelle | |
| Tél. personnel | ailFax |

Cotisation 2004-2005: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré:0,25 € par point d'indice - entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,27 € par point d'indice
- à partir de l'indice 401: 0,29 € par point d'indice
- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €
- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité
- Retraités: 50 % Temps partiel: au prorata temporis CPA: 80 %

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant

Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au trésorier académique (adresses p. 4) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (voir p. 11)

Syndiquez-vous SNASUB-FSU



PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le paiement de votre cotisation, vous avez la possibilité d'opter pour un paiement fractionné par prélèvement automatique (académique ou national) sur votre compte bancaire ou postal.

Prélèvement automatique académique :

il existe déja dans quelques académies (Versailles,...) un prélèvement automatique. Informez-vous auprès de votre trésorier.

Prélèvement automatique national :

Vous avez la possibilité de fractionner le paiement en 5 versements mensuels. Par exemple : pour un indice de rémunération de 335, le montant de la cotisation est de 335 \times 0,27 = 90,45 € soit 5 prélèvements de 18.09 €.

Si vous souhaitez en bénéficier, remplissez l'imprimé ci-dessous et retournez le au SNASUB-FSU 3/5, rue de Metz 75010 PARIS accompagné de votre bulletin d'adhésion et d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

| N° EMETTEUR NATIONA | \L | 430045 | | ORGANISME CREANCIER: |
|---|-------|-----------------------|------------------|--|
| N° EMETTEUR INTERNE | | |] | SNASUB-FSU 3-5, rue de Metz 75010 PARIS |
| DEMANDE DE PRÉLÈVEMEN La présente demande est valable | | nulation de ma part à | à notifier en te | mps voulu au créancier |
| ACADEMIE | | | <u> </u> | <u></u> |
| NOM - PRÉNOM | | | | |
| INDICE + NBI | | QUOTITÉ | DE TRAVAIL | <u> </u> |
| MONTANT DE LA COTISATION | | , | € | (voir bulletin d'adhésion) |
| MONTANT DE LA MENSUALITÉ (cotisation / 5) | | | _ | SIGNATURE |
| DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVE | MENTS | 0:5 2 | 0 0 4 | |
| DATE | | | | |
| | | | | |

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

| NOMS | DD | ÉN | O.IV | 10 | ET | Λ. | ΠD | E | 200 | . n | 11. | TIT | 7111 | ٨١ | DE | | |
|---------------|------|------|------|----|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|----|------|-----|-----|
| Monsieur | , FK | CIA. | | | ame | | | | JJE | | | | | | elle | | |
| Nom, Prénom. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adresse | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CODE POSTA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉ | SIG | NA | TIC | DΝ | DU |) C | :01 | MP | TE | À | DÉ | ВІ | TE | R | | | |
| Établissement | Co | de ç | juic | he | t | | | | N° | de | со | mp | te | | C | Clé | RIB |
| | | i | i | i | | į | i | : | i | i | ï | i | i | i | i | | i |
| Date | | | | | | | | Sig | ınat | ure | 9 | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal

(RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)

| ORGANISME CREANCIER |
|------------------------------|
| SNASUB-FSU |
| 3-5, rue de Metz 75010 PARIS |
| |

| NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|---------|--|
| Nom | | | | | | | | |
| Adresse | | | | | | | | |
| CODE POSTAL : | İ | | | | | | VILLE : | |